



Fédération
Française
du Sport
Adapté



CAVALIERS
et PARTAGES



Fédération Française
du Sport Adapté

Gironde

Fédération Française
du Sport Adapté

NOUVELLE AQUITAINE



CHAMPIONNAT DE FRANCE PARA ÉQUITATION ADAPTÉE

9, 10 et 11 octobre 2024

Les Ecuries de l'Isle, 28 Palus d'Anguieux, 33126 Fronsac

SAUT D'OBSTACLES
EQUIFUN
DRESSAGE



Avec le parrainage du


MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

 AGENCE
NATIONALE
DU SPORT

 Gironde
LE DÉPARTEMENT

 RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



 malakoff
humanis

Sommaire

Mots d'accueil

Bienvenue à Fronsac

Venir à Fronsac

Comité d'organisation local

Programme prévisionnel

Informations générales

Précisions techniques

Fiche association

Fiche d'engagement

Demande de dérogation individuelle

Fiche récapitulative

Plan d'accès

Liste des hébergements

Mots d'accueil



L'association Cavaliers et Partages, fraîchement affiliée à la Fédération Française du Sport Adapté, n'a pas tardé à mettre le pied à l'étrier et à montrer son engagement, en se portant volontaire pour l'organisation du Championnat de France de Para Équitation Adaptée 2024.

Suite à cette volonté, le CDSA33 et la LSANA ont envisagé un co-portage de l'édition 2024. L'occasion est belle pour mobiliser sur notre beau territoire et développer la pratique de la Para Équitation Adaptée.

L'organisation d'un Championnat de France est aussi l'opportunité de mettre en lumière le dynamisme et les partenariats autour du CDSA33. Aussi pouvons-nous compter sur l'appui des villes de Fronsac et de Libourne, qui nous mettent à disposition leurs infrastructures, nous permettant d'avoir la totalité du déroulé de la compétition sur le même site.

Nous savons aussi pouvoir bénéficier de l'engagement des bénévoles et des sportifs du comité et de nos associations pour vous offrir les meilleures conditions possibles pour cette compétition. Qu'ils en soient tous remerciés par avance.

Enfin, je n'oublie pas l'engagement à nos côtés du Département de la Gironde qui accompagne le CDSA33 tout au long de l'année et qui porte une attention particulière à l'inclusion des personnes en situation de handicap à travers sa politique « La Gironde 100% Inclusive ».



Olivier GRIN
Président du CDSA 33
Président du COL



La Ligue Sport Adapté Nouvelle-Aquitaine est heureuse de soutenir le Comité Départemental Sport Adapté de la Gironde et de faire partie du Comité d'Organisation Local pour la mise en place de ce Championnat de France Para Equitation Adaptée à Fronsac du 9 au 11 octobre 2024.

Les membres du Comité d'Organisation Local, bénévoles et partenaires, mettent tout en œuvre pour que ce moment puisse revoir le jour, et que vous partagiez collectivement le plaisir de vivre cette aventure sportive et humaine. Nous souhaitons que ce séjour vous permette de découvrir notre région.

Je tiens à remercier avec le Comité Directeur de la Ligue, pour leur soutien et leur engagement annuels, nos partenaires institutionnels, à savoir le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, l'Agence Régionale de Santé, la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport et l'Agence Nationale du Sport.

Enfin, un grand merci à tous les bénévoles et salariés qui se mobilisent pour vous accueillir. Nous espérons que vous viendrez participer à cette compétition, qui est la finalité d'une saison d'entraînement. Nous partagerons des moments de convivialité et d'échanges, piliers du mouvement sportif et associatif.



Jean-Claude RIBERT
Président de la Ligue Sport Adapté
Nouvelle-Aquitaine



Equitants, nous sommes déjà tous différents...

Différents car notre sport passe par une relation forte avec un animal qui nous oblige à une certaine humilité, et à s'ouvrir à un partenaire.

C'est pour ça que tout naturellement, ces valeurs se retrouvent dans le sport adapté. Quoi de mieux que de donner un sourire, une lueur d'espoir...

Monter un projet sportif avec comme principal objectif : L'autonomie et le dépassement de soi...

Toute l'association Cavaliers et Partages et ses partenaires vous souhaitent une belle rencontre Girondine pleine de joie, d'ouverture, d'espoirs, et de bons résultats sportifs...

Sportivement,
Cavaliers et Partages et l'équipe organisatrice.



Isabelle WEISS

Présidente de l'association Cavaliers et Partages

Bienvenue à Fronsac

Fronsac est une commune du Sud-Ouest de la France, située dans le département de la Gironde en région Nouvelle-Aquitaine. La ville a donné son nom à l'AOC Fronsac. Ses habitants sont appelés les Fronsadais. La commune, située dans le Fronsadais, est limitée au sud par le fleuve de la Dordogne et à l'est par la rivière de l'Isle qui la sépare de Libourne. À 40 km au nord-est de Bordeaux et à 5 km au nord-ouest de Libourne et des appellations Saint-Émilion et Pomerol. L'Autoroute A89 traverse la Dordogne via le viaduc du Mascaret situé sur la commune.

Le terroir de Fronsac doit son histoire à sa position privilégiée. Les Gaulois y faisaient leur marché, Rome y éleva un autel, Charlemagne un camp fortifié. En 849, Fronsac est pillée par le chef viking Hasting. Le maréchal de Richelieu y bâtit une « folie », demeure à l'architecture extravagante, qui fut le théâtre de fêtes galantes dont l'écho propagea le renom des vins de Fronsac à la Cour de Versailles. Au XVIII^e siècle, les noms de Fronsac et Canon-Fronsac jouissent d'une forte réputation. C'est ici qu'apparaît pour la première fois dans le Libournais, la notion de « cru ». De 1913 à 1949, la commune dispose d'une gare des Tramways électriques du Libournais. L'église Saint Martin (XII^e) est inscrite aux monuments historiques. Depuis fin 2012, un EHPAD a ouvert ses portes à Fronsac.

Fronsac est une commune viticole qui a donné son nom à l'appellation. Les plateaux de calcaire à astéries et les coteaux de mollasses du Fronsadais se sont prêtés depuis très longtemps à la culture de la vigne. Les gallo-romains y avaient déjà établi un vignoble. Aujourd'hui, deux appellations d'origine contrôlée se répartissent le territoire : 840 hectares en appellation Fronsac et 280 hectares en appellation Canon-Fronsac. Donc vitae sapien ut libero venenatis faucib 150 viticulteurs font vivre cette appellation, une confrérie représente les viticulteurs à l'occasion de diverses manifestations et une exposition-vente des vins de l'appellation est visible à la maison des vins à Fronsac.



Venir à Fronsac



Les Écuries de l'Isle

28 Palu d'Anguieux

33126 FRONSAC

En voiture

- Autoroute A89 (Libourne-Clermont Ferrand) : sortie n°10 « Les Billaux »
- Autoroute A10 (Bordeaux-Paris) : sortie 40a depuis Paris (après le péage de Virsac) ; sorties 40b et 40a depuis Bordeaux

En train/TGV

- Gare de Libourne (45 minutes depuis Bordeaux) puis 10 minutes en voiture (environ 3 km)
- Gare de Saint-André-de-Cubzac (20 minutes depuis Bordeaux) puis 25 minutes en voiture (environ 19 km)
- Gare de Bordeaux Saint-Jean puis 50 minutes de route (environ 40 km)

En avion

- Aéroport de Bordeaux depuis Paris, Lyon, Marseille, Nice, Lille, Brest, Strasbourg ou encore Toulon puis environ 50 min de route jusqu'à Fronsac (environ 51 km)

Comité d'organisation local

Président du COL

Monsieur Olivier GRIN

Président du Comité Départemental Sport Adapté de la Gironde (CDSA 33)

FONCTION	CONTACT
Trésorier	Jean-Pierre GACHET
Secrétaire général	Jean-Paul QUOIX
Commission Coordination / Logistique	Jeremy RABU
Commission Sportive	Camille FILLOL-VERBIGUIÉ
Commission Médicale	Catherine FAYOLLET
Commission Restauration	Bastien BOISSINOT/Isabelle WEISS
Commission Partenariats / Hébergement	Isabelle WEISS
Commission Communication	Adrien MALLET
Commission Animation / Bénévolat	Romain PAISANT
Commission Développement Durable	Sandro SARDINHA

Cadre technique national para équitation adaptée	Aurélie CHARASSE aurelie.charasse@sportadapte.fr
Délégué technique fédéral du championnat	Simon SOULARD simon.soulard@sportadapte.fr
Référent championnat de la commission sportive nationale para équitation adaptée	Thierry DESCOUTURE thierry.descouture@gmail.com



COL France para équitation adaptée 2024
Comité Départemental Sport Adapté de la Gironde – Jeremy RABU

Maison des sports
153 rue David Johnston
33000 Bordeaux
05 56 00 99 10 –

cfparaequitationadaptee2024@gmail.com

Programme prévisionnel

Mercredi 9 octobre 2024

14h00 - 17h00	Accueil des délégations Les Écuries de l'Isle
17h00 - 18h00	Réunion des entraîneurs Les Écuries de l'Isle
18h00 - 19h00	Premières reconnaissances Les Écuries de l'Isle
19h00 - 21h00	Repas Les Écuries de l'Isle

Jeudi 10 octobre 2024

8h00 - 8h30	Reconnaissance des parcours et détente des chevaux Les Écuries de l'Isle
8h30 - 12h00	Épreuves Les Écuries de l'Isle
11h30 – 14h00	Repas Les Écuries de l'Isle
13h30 - 17h30	Épreuves Les Écuries de l'Isle
18h00	Podiums Les Écuries de l'Isle
À partir de 19h30	Repas de gala Les Écuries de l'Isle

Vendredi 11 octobre 2024

8h30 - 11h00	Épreuves Les Écuries de l'Isle
11h30 - 12h30	Remise des récompenses Les Écuries de l'Isle
13h00	Distribution des paniers repas Les Écuries de l'Isle

Informations générales



Retour des inscriptions au plus tard le **dimanche 15 septembre 2024.**

Accueil des délégations

L'accueil se fera le :

Mercredi 9 octobre 2024 de 14h00 à 17h00
Les Écuries de l'Isle
28 Palu d'Anguieux, 33126 Fronsac

Toutes les délégations devront se présenter durant cette tranche horaire.
À cette occasion, il sera remis à l'ensemble des équipes des documents relatifs aux épreuves, à la restauration, et les cadeaux de bienvenue.

Une vérification sera faite à partir des listes d'inscriptions.

Les sportifs ayant une contre-indication médicale présente sur leur licence devront présenter un certificat médical FFSA d'absence de contre-indication de la pratique de la para équitation adaptée en compétition.

Le jour de l'arrivée des délégations, les sportifs et les accompagnateurs s'engagent à se conformer au règlement sportif FFSA et au programme de la manifestation tels que précisés dans le dossier d'accueil fourni par le comité d'organisation local. Ils s'engagent également à respecter l'engagement dans la classe dans laquelle ils se sont qualifiés.

Restauration

Il est fortement conseillé d'aller manger dès la fin des épreuves de vos sportifs pour éviter l'attente.

Les repas seront servis de **19h00 à 21h00 le mercredi soir et à partir de 11h30 le jeudi midi.**

Ils auront lieu à :

Les Écuries de l'Isle
28 Palu d'Anguieux, 33126 Fronsac

Le repas de gala du jeudi soir aura lieu :

Jeudi 10 octobre 2024 à partir de 19h30
Les Écuries de l'Isle
28 Palu d'Anguieux, 33126 Fronsac

Les paniers repas du vendredi midi seront distribués :

Vendredi 11 octobre 2024 à partir de 13h00
Les Écuries de l'Isle
28 Palu d'Anguieux, 33126 Fronsac

Hébergements

Une liste d'hébergements est fournie en annexe de ce dossier afin que les associations les contactent elles-mêmes pour réservation.

Équipe médicale

Une équipe médicale sera présente sur le lieu de la compétition.

Afin de permettre une intervention efficace de l'équipe médicale, les accompagnateurs devront être en possession des **ordonnances des traitements en cours des sportifs**.

Transport

Les organisateurs n'assureront aucun transport. Merci à vous d'anticiper votre venue.

Précisions techniques

La réglementation FFSA et les modalités de qualification au championnat de France seront appliquées. Le règlement appliqué lors de ce Championnat de France de **para équitation adaptée** FFSA est disponible sur le site internet fédéral : <http://www.sportadapte.fr> dans la rubrique « Pratiquer – Formes de pratique – La compétition en Sport Adapté » et sur l'espace membres.

En cas de contestation, une commission d'appel sera présente. Elle sera composée des personnes suivantes :

- Le représentant du président de la FFSA sur le championnat
- Le juge arbitre ou un représentant des arbitres
- Un membre de la CSN **para équitation adaptée**

Modalités d'inscription

A compter de la saison 2024/2025, un club ne pourra s'inscrire à un championnat de France que s'il est à jour de ses cotisations (affiliation, licences).

Le championnat de France **para équitation adaptée** relève du règlement **para équitation adaptée** FFSA.

Peuvent participer au championnat de France para équitation adaptée FFSA, les sportifs ayant une licence compétitive FFSA pour la saison sportive 2024-2025 avec mention de la classe.

Tout sportif ne présentant pas sa licence, comme le stipule la réglementation, se verra refuser l'accès à la compétition. Un contrôle des licences de la saison en cours aura été fait sur internet, mais les sportifs doivent être en mesure de présenter leur licence à l'accueil.

Au moins un responsable de l'association doit être en possession d'une licence Dirigeant ou Bénévole FFSA. Son numéro est à renseigner sur la fiche association et sur les fiches d'engagement. Sans licence FFSA, aucune réclamation ne sera autorisée. De plus, seules les personnes licenciées FFSA pourront accéder aux zones techniques.

Pour la participation au championnat de France, la fiche d'inscription individuelle doit être validée par le président du comité départemental puis le président de la ligue régionale Sport Adapté de votre territoire.

Elle devra également spécifier le nom, la qualité et les coordonnées du technicien certifiant les engagements et comporter les indications suivantes :

- **Date et résultats du championnat qualificatif**
- **Justificatif de participation à une rencontre qualificative**
Les résultats officiels de la compétition qualificative sur laquelle les sportifs se sont qualifiés doivent être joints au dossier d'inscription.
Le cas échéant, une demande de dérogation peut être faite (voir page 18 du dossier).

Le référent championnat de France de la CSN **para équitation adaptée** FFSA en charge de la partie informatique – **Thierry DESCOUTURE** doit recevoir les résultats des championnats qualificatifs. Ces résultats doivent lui être adressés directement par mail : thierry.descouture@gmail.com.

Le retour des dossiers devra s'effectuer au plus tard **le dimanche 15 septembre 2024**. Au-delà de cette date le comité d'organisation local n'acceptera aucune inscription.

Les sportifs ne seront officiellement inscrits qu'à réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné du règlement des frais d'inscription. La personne qui inscrit les sportifs a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

Désistement

Aucun remboursement ne sera effectué après le **dimanche 15 septembre 2024**, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité pour le sportif de se rendre sur le lieu de la compétition.

Réunion des entraîneurs

Une réunion d'information animée par le référent championnat de France de la CSN **para équitation adaptée** – **Thierry DESCOUTURE** – et le Cadre technique national de la discipline – **Aurélie CHARASSE** – est programmée le :

Mercredi 9 octobre 2024 de 17h00 à 18h00
Les Écuries de l'Isle
28 Palu d'Anguieux, 33126 Fronsac

Un entraîneur de chaque délégation devra être présent à cette réunion et signer la liste d'émargement fournie par le COL. Le fonctionnement et les horaires définitifs de compétition seront communiqués aux entraîneurs au cours de la réunion des entraîneurs. En conséquence, ceux-ci s'engagent à présenter leurs sportifs à l'heure indiquée.

Si vous souhaitez obtenir des réponses précises sur le plan technique autres que celles annoncées, veuillez adresser vos questions préalablement à thierry.descouture@gmail.com.

Équipements sportifs

Note :

- Les airbags « équitation » sont autorisés
- L'utilisation des éperons est interdite pour les cavaliers de la classe AB et les cavaliers de niveau 2 de toutes classes (AB/BC/CD)
- Obligation que les chevaux soient bien à jour de leur vaccination
- Les participants sont invités à prendre leur gourde personnelle

Dressage et CSO Niveau 1 :

- Tenue officielle de concours : bottes d'équitation (ou mini-chaps), pantalon d'équitation clair (blanc ou beige), veste, chemise, cravate, col officier pour les filles
- Casque avec attache 3 points homologué et adapté au cavalier est obligatoire
- Gants (facultatifs mais parfois conseillés)
- La bride est autorisée sur le Dressage niveau 1
- Les éperons sont autorisés pour les classes BC et CD uniquement en niveau 1, emploi selon les caractéristiques du cheval et la maîtrise du cavalier

Dressage et CSO Niveau 2 :

- Une tenue correcte d'équitation est demandée (à proscrire les baskets, jeans, pantalon de sport acrylique, bottes de ville...)
- Le port de bottes d'équitation ou de mini-chaps et boots est obligatoire, l'utilisation d'un véritable pantalon d'équitation est souhaitable
- Un casque d'un modèle homologué (NF1384) avec attache trois points et dont la taille est adaptée au cavalier est obligatoire

Équifun :

- Une tenue correcte d'équitation est demandée (à proscrire les baskets, jeans, pantalon de sport acrylique, bottes de ville...)
- Le port de bottes d'équitation ou de mini-chaps et boots est obligatoire
- Un casque d'un modèle homologué avec attache trois points et dont la taille est adaptée au cavalier est obligatoire

Catégories d'âge

Catégories	Jeunes (- 18 ans)	Séniors (18-40 ans)	Vétérans (+40 ans)
2024-2025	Nés en 2007 et après	Nés entre 2006 et 1984	Nés en 1983 et avant



FICHE ASSOCIATION

À renvoyer au COL avant le **dimanche 15 septembre 2024**

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date, y compris les dossiers incomplets.

Comité Départemental Sport Adapté de la Gironde, Maison des sports,

153 rue David Johnston, 33000 Bordeaux

05 56 00 99 10 – cfparaequitationadaptee2024@gmail.com

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Adresse :	
Nom et numéro de licence d'un des responsables de la délégation (<u>obligatoire pour accès aux zones techniques</u>) :	
Tél. :	Mail :

PRESTATION	PRIX/PERS.	NOMBRE	MONTANT
Formule 1 -- Sportif Inscription au championnat sans forfait restauration	55€		...€
Formule 2 -- Sportif Inscription au championnat avec forfait restauration (4 repas du mercredi soir au vendredi midi)	125€		...€
Repas de gala supplémentaire	30€		...€
Formule 1 -- Encadrant Inscription au championnat sans forfait restauration	35€		...€
Formule 2 -- Encadrant Inscription au championnat avec forfait restauration (4 repas du mercredi soir au vendredi midi)	105€		...€
Repas de gala supplémentaire	30€		...€
Location d'un cheval <u>par épreuve et par cavalier</u>	25€		...€
Location d'un box pour chevaux des propriétaires (Box avec paille) <i>Si copeaux, surcoût à prévoir</i>	50€		...€
Aucun remboursement ne sera effectué après la date de clôture des inscriptions, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité pour le sportif de se rendre sur le lieu de la compétition.			TOTAL ...€



Par chèque bancaire ou postal à l'ordre du **Comité Départemental Sport Adapté de la Gironde**.

Ci-joint le règlement complet par chèque d'un montant de : euros

N° de chèque : de la banque :

Date

Signature

Crédit Mutuel du Sud-Ouest <i>RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE / IBAN</i>			
Partie réservée au destinataire du relevé			
COMITE DEPART SPORT ADAPTE DE LA GIRONDE			
153 RUE DAVID JOHNSTON			
33000 BORDEAUX			
<u>RIB</u>	COMPTE CHEQUES 5		
<i>Banque</i>	<i>guichet</i>	<i>n° compte</i>	<i>clé RIB</i>
15589	33555	07681490744	09
<i>Domiciliation</i>	CCM BARRIERE DU MEDOC		
<i>Devise</i>	EUR		
<u>IBAN</u>	FR76 1558 9335 5507 6814 9074 409		
<u>BIC</u>	CMBRFR2BARK		



FICHE ENGAGEMENT

À faire signer par votre CDSA puis votre ligue régionale et à renvoyer au COL avant le **dimanche 15 septembre 2024**

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date, y compris les dossiers incomplets.

Comité Départemental Sport Adapté de la Gironde, Maison des sports, 153 rue David Johnston, 33000 Bordeaux

05 56 00 99 10 – cfparaequitationadaptee2024@gmail.com

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Nom et numéro de licence du responsable délégation (<u>obligatoire pour être sur les terrains</u>) :	
Tél. :	

	N° Licence	Prénom et Nom	Date de naissance	Sexe	Classe	Loue un cheval		Vient avec son cheval	CSO		Dressage		Équifun		Date et lieu de qualification
						Taille	Poids	Nom du cheval	Niv. 1	Niv. 2	Niv. 1	Niv. 2	Niv. 1	Niv. 2	
1															
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															

Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative. Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type page 18. Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre ligue régionale.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition de l'équitation.

Signature du président :

Visa du comité départemental

Signature du président :

Visa de la ligue régionale

Nom et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus (obligatoire) :

Demande de dérogation individuelle

Merci d'envoyer cette fiche pour signature en double exemplaire à votre ligue régionale qui la transfèrera à la CSN de la discipline à Thierry DESCOUTURE thierry.descouture@gmail.com.

Je soussigné(e) M./M^{me} **représentant de l'association** demande dérogation pour que M./M^{me} participe au championnat de France **para équitation adaptée** pour le motif suivant :

- Absence de compétition qualificative régionale sur la saison en cours
- Absence pour raison médicale lors de la compétition qualificative (merci de nous fournir le certificat médical daté et signé par le médecin)
- Autre motif

Visa et signature du responsable association	Visa et signature du président de la ligue	Visa et nom de la CSN

Nom, qualité et coordonnées du certificateur :

Avis du certificateur

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

Commentaires

Avis définitif de la CSN

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

Commentaires

Fiche récapitulative

Les équipes ne seront officiellement inscrites qu'à la réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné du règlement total des frais d'inscriptions.
Le responsable de la délégation doit remplir, sur les fiches, la totalité des champs demandés.

Jeremy RABU – COL France para équitation adaptée 2024
Comité Départemental Sport Adapté de la Gironde, Maison des sports, 153 rue David Johnston,
33000 Bordeaux
05 56 00 99 10 – cfparaequitationadaptee2024@gmail.com

Pièces à joindre obligatoirement au dossier d'inscription pour qu'il soit enregistré :
Cochez les cases pour ne rien oublier !

Pour le dimanche 15 septembre 2024 :

- La fiche association
- La participation financière (règlement complet avec numéro d'association au dos du chèque ou virement bancaire avec le libellé CF para-équitation + nom association)
- La/Les fiche(s) d'engagement [validée\(s\) par votre CDSA et votre ligue régionale](#)
- La fiche de résultat de l'épreuve qualificative ou dérogation validée par la CSN**

À avoir sur soi impérativement (sur le site de compétition) :

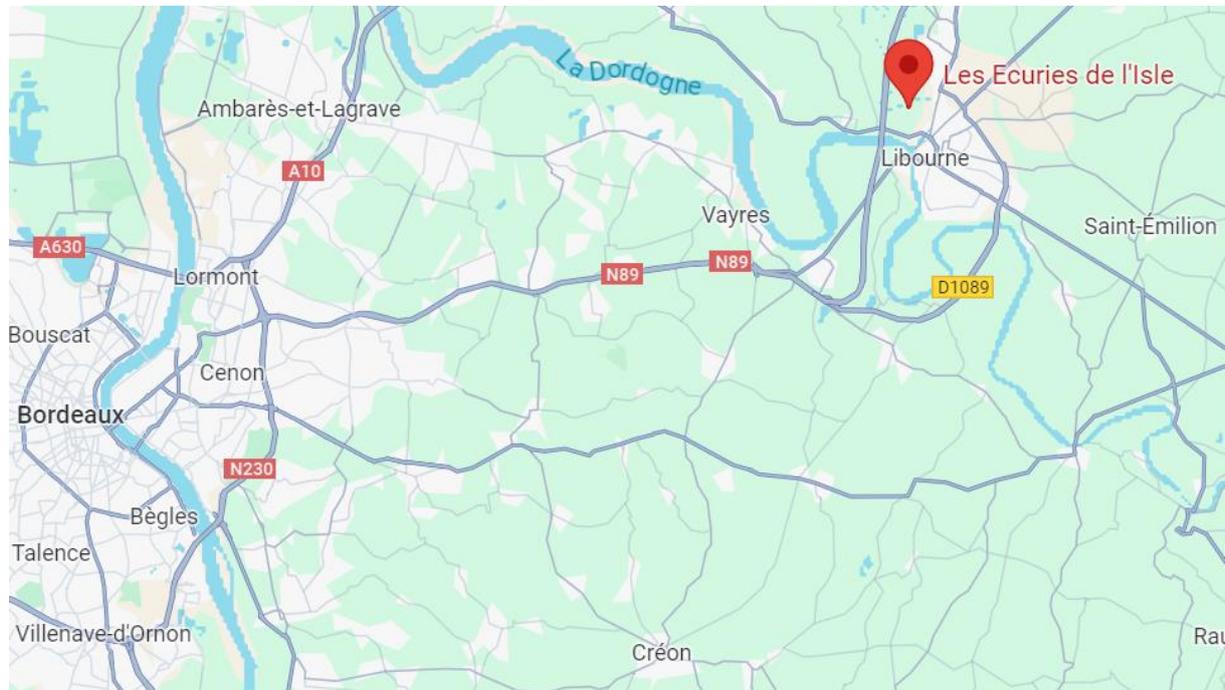
- Photocopies de la carte de sécurité sociale + mutuelle (une par sportif)
- La licence compétitive en cours de validité
- Le certificat médical en cas de contre-indication mentionnée sur la licence**
- Ordonnance pour les traitements en cours**

Tout sportif ne présentant pas sa licence comme le stipule la législation se verra refuser l'accès à la compétition.

PS : La personne qui inscrit les sportifs à la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

Tout dossier incomplet sera mis en attente et non traité.

Plan d'accès





Partenaires institutionnels

Avec le parrainage du



Partenaire principal FFSA



Partenaires locaux

